

Règlement « Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio » n°1

Article 1 : ORGANISATION

La Société Laboratoires Arkopharma, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 22 501 736 € immatriculée sous le numéro 307 378 489 (siren), dont le siège social est :

Zone Industrielle de Carros

1^{ère} avenue 2759 m

06510 CARROS - France

Organise un jeu concours (ci-après le " Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio ") gratuit et sans aucune obligation d'achat, régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Ce jeu concours est organisé d'une part à travers plusieurs parutions presse sur les magazines : Santé magazine, Psychologies magazines, et Famili et d'autre part en ligne sur le site Internet www.plantesystem.com. Il est organisé du 4 juin 2010 au 30 septembre 2010 inclus à minuit, heure de Paris (France). A l'issue du Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio, un tirage au sort sera effectué par huissier de justice, au plus tard le 29 octobre 2010 afin de désigner les gagnants.

Article 2 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT PARTICIPATION

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio. Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du contrevenant.

Pour jouer, le participant a deux possibilités :

Soit retourner le coupon réponse qu'il trouvera dans les magazines :

- Santé magazine (daté juillet à paraître le 04/06/10, août à paraître le 05/07/10, septembre à paraître le 06/08/10 et octobre à paraître le 03/09/10)
- Psychologies magazine (daté juin à paraître le 25/05/10, juillet/août à paraître le 29/06/10, septembre à paraître le 25/08/10)
- Famili (daté juillet/août à paraître le 24/06/10, guide futurs/jeunes parents à paraître le 20/08/10, Octobre/Novembre à paraître le 16/09/10)

Soit se rediriger sur le site : www.plantesystem.com

Dans les deux cas, pour jouer, il est nécessaire de remplir correctement le formulaire de participation en renseignant obligatoirement les informations suivantes : nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse e-mail, âge, vote.

Pour la participation sur internet le participant devra également indiquer son souhait ou refus de recevoir les offres de Plante System ou de la société partenaire sur cette opération à savoir L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME DE THAÏLANDE. Toute inscription comprenant une ou des informations incomplètes ou erronées, volontairement ou non ou réalisées sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exception de l'ensemble du personnel d'Arkopharma et de **L'OFFICE NATIONAL DU TOURISME DE THAÏLANDE** et des sociétés ayant collaboré à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leurs familles.

Article 3 : LA PROCEDURE DE PARTICIPATION

3.1 Le processus de jeu :

Pour participer au Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio, il suffit de désigner la nouvelle fleur rare et efficace que le participant souhaiterait voir utilisée dans le prochain soin Bio Plante System. Pour cela le participant doit choisir parmi les trois possibilités qui lui sont offertes (immortelle, épilobe, ou lys) sur le coupon

de retour presse ou en ligne sur le site à l'adresse www.plantesystem.com et de laisser ses coordonnées en remplissant le formulaire de participation entre le 4 juin 2010 et le 30 septembre 2010 inclus à minuit.

3.2 Grand Tirage au sort :

Tout participant ayant complété correctement le formulaire d'inscription, et participé au Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio en votant pour la nouvelle fleur rare et efficace qu'il souhaite voir utilisée dans le prochain soin Bio sera inscrit au tirage au sort déterminant le gagnant. Les participants n'ayant pas complété correctement un ou plusieurs champs du formulaire d'inscription ne seront pas inscrits au tirage au sort final.

La participation, strictement personnelle et nominative, est limitée à une seule par foyer (même nom, et adresse postale). Dans les cas d'inscriptions multiples, seule la première participation sera considérée comme valide et donc prise en compte sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation. Les participations incomplètes ou enregistrées après la date de clôture du concours seront considérées comme nulles.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en fausser les résultats. ARKOPHARMA se réserve la possibilité d'agir, par toutes voies de droit, à l'encontre du contrevenant qui ne respecterait pas cette clause de garantie.

La participation au jeu peut se faire à travers les coupons retour presse des magazines précédemment cités ou sur Internet, à l'adresse : www.plantesystem.com

Article 4 : DOTATION

Ce Jeu est doté au total de 30 lots, comprenant :

- 1^{er} lot : Un séjour en Thaïlande pour deux personnes, d'une durée de 10 jours et 7 nuits, d'une valeur d'environ quatre mille (4000) euros TTC, incluant 3 nuits à Bangkok dans un hôtel 5 étoiles en demi pension hors boissons alcoolisées avec visite guidée de la ville et de ses monuments, suivi de 4 nuits en séjour balnéaire (île à déterminer en fonction de la période du séjour) en pension complète hors boissons alcoolisées.
Séjour incluant le vol Paris-Bangkok AR et le vol intérieur AR au départ de Bangkok
- Du 2^{ème} au 30^{ème} lot : 29 assortiments de soins Bio Plante System d'une valeur de 100€ chacun

Article 5 : ATTRIBUTION DU PRIX

En cas de non-réponse du gagnant dans un délai d'un mois à compter de son information, ce dernier perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité d'ARKOPHARMA ne puisse être engagée à ce titre. Le prix ne sera pas ré-attribué.

Un prix ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible et non échangeable. Toutefois, en cas de force majeure, ARKOPHARMA se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente.

Le gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son domicile (état civil, adresse postale ou/et Internet). Toute information fautive entraîne la nullité de la participation concernée.

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise ARKOPHARMA à utiliser ses nom, prénom associé au nom de la ville de son domicile dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque autre contrepartie que le prix gagné.

Article 6 : TIRAGE AU SORT

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio. Toutes difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Au terme du Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio, un tirage au sort sera effectué par les soins de Maître Zonino, huissier de justice à Saint-Laurent du Var (Alpes-Maritimes) au plus tard le 29 octobre 2010 parmi les participants ayant voté, qui désignera les gagnants. Seuls les gagnants seront avertis de leur gain et seront contactés dans un délai de 4 semaines après le tirage au sort, à l'adresse e-mail et/ou postale qu'ils auront indiquée lors de leur inscription.

Article 7 : REMBOURSEMENTS

Tout participant peut obtenir sur demande auprès du Service Marketing des Laboratoires ARKOPHARMA à l'adresse indiquée en tête des présentes :

- le remboursement au tarif lent en vigueur du timbre nécessaire à la demande de communication du présent règlement et/ou à la demande de remboursement des frais de connexion,
- le remboursement des frais de connexion Internet correspondant à la consultation du règlement et/ou au temps du jeu sur la base d'une connexion Internet de 5 minutes au tarif réduit soit 0,15 Euros/ minute sur présentation d'un justificatif du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion et d'un RIB/RIP.

Le remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale). Ces demandes devront être effectuées au plus tard UN MOIS après la date de clôture du jeu. Il est précisé que les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait de connexion à Internet illimité dans le temps) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Article 8 : MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

La Société organisatrice se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, à condition d'en informer les participants par une mention apparaissant sur la page d'accueil du site Internet www.plantesystem.com. La Société organisatrice se réserve la faculté, à tout moment et de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler, si les circonstances l'exigent. En ce cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

En cas d'impossibilité avérée et confirmée par les Autorités compétentes françaises et/ou thaïlandaises, de voyager dans le pays retenu pour le Séjour et ce pour des raisons notamment climatiques ou politiques, la Société organisatrice sera déchargée de plein droit de son obligation de délivrer son prix au gagnant du Séjour. La Société organisatrice pourra cependant, si elle le souhaite, reporter la période de validité du Séjour dans l'attente de circonstances permettant son bon déroulement.

Article 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Libertés, l'ensemble des informations nominatives précitées, sont obligatoires pour la validation de la participation au présent jeu.

Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, ladite participation au jeu sera caduque.

Les informations personnelles, et notamment celles à caractère nominatif contenues dans les candidatures, communiquées par les participants feront l'objet d'un traitement informatique. ARKOPHARMA est seule destinataire des informations qui lui seront communiquées.

ARKOPHARMA s'engage à ne transmettre aucune des informations collectées. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les données les concernant, qu'ils pourront exercer en écrivant à l'adresse du jeu : LABORATOIRES ARKOPHARMA, Grand Jeu de l'Été PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio, service marketing, BP 28, 06511 CARROS Cedex, en précisant leurs nom, prénom et adresse postale.

Article 10 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné. La Société organisatrice garantit aux Participants son entière impartialité concernant le déroulement du jeu et la préservation d'une stricte égalité entre tous les Participants. La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un Participant. La Société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site

www.plantesystem.com. Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. La Société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à ce site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

Plus généralement, la société Laboratoires ARKOPHARMA ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect pouvant survenir du fait de la participation au présent, Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio et/ou de l'utilisation du site Internet www.plantesystem.com, ou encore de l'impossibilité d'utiliser ce site.

La société Laboratoires ARKOPHARMA pourra annuler tout ou partie du Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La responsabilité de la société Laboratoires ARKOPHARMA ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, la désignation des gagnants devait être annulée, reportée ou modifiée ou la durée du Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio écourtée.

Article 11 : CONVENTION DE PREUVE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la Société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio.

Article 12 : RÉCLAMATION

Toute contestation à ce jeu et/ou réclamation ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à partir de la clôture du jeu. Elles doivent être envoyées au Service Marketing de la société laboratoires Arkopharma à l'adresse indiquée en en-tête des présentes. L'utilisation du site Internet www.plantesystem.com et la participation au jeu organisé par la société Laboratoires ARKOPHARMA se font sous l'entière responsabilité du participant.

Article 12 : DÉPÔT LÉGAL

Ce règlement est soumis à la loi française. Le présent Règlement est consultable dans son intégralité sur le Site www.plantesystem.com. Le règlement complet du Grand Jeu de l'Eté PLANTE SYSTEM - Les Soins Bio est déposé au cabinet de la SCP Zonino & Ercoli, huissiers de justice associés situé 184 av Paul Cézanne 06700 SAINT LAURENT DU VAR auquel est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre. Seul le règlement déposé auprès de la SCP Zonino & Ercoli fait foi.